**Contrat d’entraîneur**

**(applicable à tous )**

1. Je ferai jouer tous les joueurs équitablement sans égard de leur position et/ou talent;
2. Je faciliterai la présence des joueurs de mon équipe comme réserviste à son ou ses équipes affiliées;
3. Je coopérerai avec mes confrères de division durant toute l’année;
4. Je respecterai les codes d’éthique;
5. Je respecterai les pourcentages d’enseignement demandés par l’AHMSH soit technique, technico-tactique et tactique (voir en annexe);
6. J’assisterai aux rencontres obligatoires qui me seront fournies au courant de la saison;
7. Je ferai l’évaluation des joueurs pour la mi-février;
8. Je suivrai des formations obligatoires;
9. Je veillerai à ce que tous les intervenants d’équipe suivent la formation « Respect/Sport »;
10. Je communiquerai avec l’entraîneur en chef du joueur que je désire faire évoluer comme réserviste;
11. J’accepterai sur la glace seulement les joueurs inscrits à l’AHMSH et les membres officiels des équipes;
12. Je serai responsable des chandails et des équipements fournis pour toute la saison;
13. Je rapporterai tous les chandails de saison et l’équipement à une date déterminée par mon supérieur immédiat. En cas d’indisponibilité, je verrai à déléguer une personne pour cette même date;
14. Je m’engage à respecter les règlements administratifs de Hockey Richelieu, Hockey Québec et/ou Hockey Canada et les gestions d’opérations de l’Association du Hockey Mineur de Saint-Hyacinthe.
15. Je ne m’occuperai pas des finances de l’équipe, par contre je présenterai un gérant(e) digne de confiance, accepté par les parents de l’équipe.
16. Je ne demanderai aucune somme pour mes dépenses personnelles.
17. Je m’engage à faire respecter les règlements à mes adjoints.
18. Je m’engage à ce qu’il n’y ai pas de brimade (initiation) dans mon équipe (règlement 7.5 de Hockey Québec ).
19. Je m’engage à coopérer au rééquilibrage de mon équipe.
20. Je n’ai pas l’autorité de congédier un joueur.
21. Je devrai compléter le formulaire de remboursement pour mes formations et le remettre à l’agent(e) de bureau.
22. Je m’engage à respecter l’information déjà transmise aux parents (voir règle au verso )

**Règles supplémentaires pour le double lettre**

1. Je suivrai la cédule de retranchement des camps de sélection (voir calendrier et modalités en annexe).
2. Je serai responsable de distribuer les chandails nécessaires aux camps de sélection;
3. Je communiquerai avec les joueurs non-inscrits au camp de sélection, afin de sonder leur intérêt à évoluer au niveau double lettre;
4. Je veillerai à ce que tous les joueurs portent la gaine de l’A.H.M.S.H. Les équipes non conformes au 1er décembre se verront privées de leurs pratiques.
5. Les entraîneurs d’une même division doivent coopérer pour sélectionner les joueurs.

L’Association pourra sévir advenant une non-conformité à un point de ce contrat.

J’ai lu, compris et accepte les règles mentionnées ci-haut

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**Signature de l’entraîneur Signature du vice-président**

**INFORMATIONS PERTINENTES**

Les entraîneurs-chefs de l’Association du Hockey Mineur de Saint-Hyacinthe n’ont pas notre autorisation de s’occuper directement et seul de l’aspect financier de leur équipe. Ils doivent rencontrer les parents de l’équipe en début d’année, présenter ou dénicher un gérant(e) de confiance, accepté par les parents, qui s’occupera de l’aspect financier.

Pour les joueurs au simple lettre, deux tournois sont inclus dans la cotisation de base, au double lettre, un 3ième tournoi est inclus dans la cotisation supplémentaire du joueur.

Vous devez comme joueur et/ou parent assurer votre transport et/ou celui de votre enfant en plus du coût d’entrée à la porte et/ou montant forfaitaire lorsque chargé à même l’inscription du ou des tournois.

Si en début d’année et/ou durant la saison, un tournoi supplémentaire à ceux compris dans l’inscription de base vous est proposé par les dirigeants d’équipes et que vous acceptez que votre enfant et/ou vous, y participiez, vous serez tenu d’en défrayer les coûts et le transport. Vous ne serez pas tenu de défrayer les coûts qui s’y rattachent si lors de la demande, vous n’acceptez pas d’y participer et/ou n’acceptez pas que votre enfant y participe.

Les demandes et acceptations devront être écrites et signées.

De plus en plus de tournois ajoutent les entrées de parents au coût du tournoi lors de l’inscription, ces montants ( les entrées ainsi que le ou les tournois supplémentaires non déjà inclus dans l’une ou l’autre cotisation ) devront être remboursés à l’Association au plus tard le 1er décembre, le 15 décembre pour les équipes Pré-novice et Novice.

Les équipes non conformes se verront privées de leurs heures de pratique jusqu’au paiement final.

Pour éviter une manipulation inutile de part et d’autre, nous demandons que ces sommes, nous soient remboursées par le gérant(e) par carte de crédit/débit.

Chaque équipe devra fournir son budget d’équipe en début de saison et son bilan financier en fin de saison.

La direction